



AMENAGEMENT LOCAL
Plan de zones

MENSURATION OFFICIELLE		
ETABLI ET IMPRIME AVEC LES DONNEES DE LA MENSURATION OFFICIELLE LE		
27 JANVIER 2025		
AUTORITE COMMUNALE		
DEPOT PUBLIC		
DU 21 JUN 2024 AU 22 JUILLET 2024		
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE LE		
AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE		
LE PRESIDENT		
LA SECRETAIRE		
LA SECRETAIRE COMMUNALE SOUSSIGNEE CERTIFIE L'EXACTITUDE DES INDICATIONS CI-DESSUS		
LE		
SIGNATURE		
TIMBRE		
AUTORITE CANTONALE		
EXAMEN PREALABLE DU		
3 OCTOBRE 2023		
APPROUVE PAR DECISION DU		
SERVICE DU DEVELOPEMENT TERRITORIAL		
SECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
LA CHEFFE DE SECTION		
SIGNATURE		
TIMBRE		

Modifications du
Plan d'Aménagement Local

- Légende**
- ZONES A BATIR**
- CA Zone centre A
 - CAa/Cba Zone centre A/B, Secteur a
 - CBb Zone centre B, Secteur b
 - MA Zone mixte A
 - HA Zone d'habitation A
 - UA Zone d'utilité publique A
 - SA Zone de sport et de loisirs A
- ZONES AGRICOLES**
- ZA Zone agricole A
- ZONES PARTICULIERES**
- ZFA Zone de fermes A
 - ZVA/ZVB Zone verte A/B
 - ZTA Zone de transport A
 - ZTB Zone de transport B
- PLANS SPECIAUX**
- PS Séparation des zones et secteurs
 - PSA Secteur à développer par plan spécial
- PERIMETRES PARTICULIERS**
- PV Périmètre de protection des vergers
 - PP Périmètre de protection du paysage
 - PN Périmètre de protection de la nature
 - PON Périmètre de danger naturel
 - PRE Périmètre réservé aux eaux
- PATRIMOINE ARCHITECTURAL, HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE**
- Bâtiment inscrit au RBC
 - Bâtiment protégé
 - Croix
 - Borne
 - Objet local
 - Mur de pierres sèches
- PATRIMOINE NATUREL**
- Bosquet, haie
 - Arbre
 - Grotte
 - Doline / Empoissu
 - Cours d'eau et plan d'eau
 - Source
- INFORMATIONS INDICATIVES**
(Informations contraignantes selon art. 50 al 2 LCAT)
- Limite communale
 - Forêt
 - Inventaire des sites archéologiques et paléontologiques

